#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20161014-0000016925-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/10/2016

Réception par le Préfet : 18/10/2016

Publication: 21/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

du Conseil départemental

**N°** CD-2016-4-2-4 **Séance du** vendredi 14 octobre 2016

### REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE CITIVIA-SEM

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

## PRESENTS:

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES**:

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

- M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
- M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
- M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
- M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

#### Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux règles de création et de fonctionnement des sociétés d'économie mixte,
- VU l'avis favorable de la 2ème commission lors de sa réunion du 09 septembre 2016
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

 Donne pouvoir à Madame Catherine RAPP, Présidente de CITIVIA-SEM et porteuse des actions détenues par le Département dans cette société, d'exprimer un vote favorable aux délibérations soumises à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM en vue de la réduction de capital projetée, et à toutes délibérations prises en complément de cette décision ; ce même mandat est donné pour toutes mesures techniques prises par les différents organes délibérants de la SEM pour exécuter cette décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de la SEM ;

• Constate pour le Département une provision pour dépréciation de la valeur de l'action à hauteur de 2 573 753,19 €, qui fera l'objet d'un vote lors de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016. La ligne budgétaire est la suivante : chapitre 68, fonction 01, nature 6866, programme 3336.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté Mme Catherine RAPP ne participe pas au vote en tant que Présidente de CITIVIA-SEM